

①⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②① Numéro de dépôt: **85201035.4**

⑤① Int. Cl.⁴: **E 04 B 5/55**

②② Date de dépôt: **28.06.85**

④③ Date de publication de la demande: **30.12.86**
Bulletin 86/52

⑦① Demandeur: **CHICAGO METALLIC CONTINENTAL N.V.**,
Oude Sluisstraat 5, B-2110 WIJNEGEM (BE)

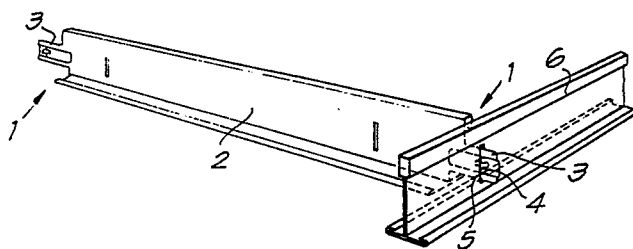
⑦② Inventeur: **Jahn, Martin**, 48495 Austin Avenue, Chicago
Illinois 60638 (US)

⑧④ Etats contractants désignés: **BE DE FR GB LU NL**

⑦④ Mandataire: **Donné, Eddy, M.F.J.Bockstael**
Arenbergstraat 13, B-2000 Anvers (BE)

⑤④ **Fixation pour profilés de plafonds suspendus.**

⑤⑦ Fixation pour profilés de plafonds suspendus qui se compose d'un bout de fixation (1) d'au moins un premier profilé (2) s'emboîtant au moyen d'une saillie (3) avec crochet (4) dans une des fentes (5) dont est pourvue l'âme du second profilé (6), caractérisée en ce que la saillie se trouve au bout du premier profilé et forme un prolongement d'une partie de l'âme de ce profilé de façon à ce que la saillie se trouve essentiellement dans le même plan que cette âme; le crochet sur la saillie présente la forme d'un ardoillon; au moins une des distances entre, d'une part, l'extrémité libre du crochet et, d'autre part, respectivement, les extrémités jouxtant la partie prolongée du premier profilé doit être plus grande que les distances nécessaires à l'emplacement du second profilé de façon à ce qu'il y ait du jeu entre une des parties nommées en dernier lieu et le second profilé.



"Fixation pour profilés de plafonds suspendus".

Cette invention concerne une fixation pour profilés de plafonds suspendus et plus spécialement un type de fixation entre l'extré-
5 mité d'un profilé et l'âme, pourvue de fentes, d'un autre profilé.

L'invention concerne plus particulièrement une fixation pour profilés en acier galvanisé destinés à constituer la grille de faux-plafonds monolithiques.

10 On connaît plusieurs systèmes de fixation pour profilés de plafonds suspendus. Une première construction bien connue consiste à accrocher simplement et sans blocage les profilés entre eux. Ce système présente l'inconvénient que les profilés se décrochent lorsqu'on les pousse vers le haut. Dans ce cas il est impossible
15 de prévoir des constructions spéciales, telles que des trappes ou dispositifs semblables, sur lesquelles il faut pousser vers le haut, par exemple pour ouvrir et/ou fermer une trappe.

On connaît également un système où les profilés s'encastrent au moyen de lèvres, qu'il faut plier, afin de former un accrochage fixe. Il est manifeste qu'un tel assemblage demande du doigté et beaucoup de temps.

- 5 Un troisième système emploie des pièces d'assemblage reliant les profilés entre eux, ce qui complique la construction.

Tous les systèmes présentent également l'inconvénient de ne laisser nulle part assez de jeu pour la dilatation et/ou un assemblage souple des profilés.

- 10 La présente invention prévoit, dans le but d'éliminer les inconvénients cités ainsi que d'autres, un assemblage de profilés pour plafonds suspendus, pouvant être réalisé simplement et rapidement, permettant la dilatation des profilés et ayant une fixation qui ne peut plus être démontée sans outils.

- 15 A cette fin, la fixation selon l'invention consiste en un bout de fixation d'au moins un premier profilé s'emboîtant dans l'âme, pourvue de fentes, d'un second profilé, ceci au moyen d'une saillie avec crochet; la saillie se trouve au bout du premier profilé et forme un prolongement d'une partie de l'âme de
20 ce profilé, de façon à ce que cette saillie se trouve essentiellement dans le même plan que cette âme; le crochet sur la saillie a la forme d'un ardillon; au moins une des distances

entre, d'une part, l'extrémité libre de l'ardillon et, d'autre part, respectivement, les extrémités des parties jouxtant la partie prolongée du premier profilé, doit être plus grande que les distances nécessaires pour l'emplacement du second profilé, de façon à laisser du jeu entre une des parties, nommées, en dernier lieu, et le second profilé.

Dans le but de mieux démontrer les caractéristiques de l'invention, suivent, à titre d'exemple et sans aucune intention limitative, deux descriptions de réalisations préférables avec des renvois aux dessins annexées, dans lesquels:

la fig.1 est un croquis représentant une fixation selon l'invention;

la fig.2 montre, à plus grande échelle, un bout de fixation d'un profilé selon la fig.1;

les fig.3, 4 et 5 représentent le bout de fixation vu selon les flèches F3, F4 et F5;

la fig.6 représente une variante de l'exécution de la fig.2.

Se référant aux fig.1 à 5, la fixation se compose essentiellement d'un bout de fixation 1 d'au moins un profilé 2, qui peut s'emboîter à l'aide d'une saillie 3 et d'un crochet 4 dans une fente 5 d'un second profilé 6.

La saillie 3 forme le prolongement d'une partie 7 de l'âme 8, ou

éventuellement d'un bourrelet du premier profilé 2 et se trouve donc essentiellement dans le même plan.

Le crochet 4 sur la saillie 3 est un ardillon formé, par exemple, par découpage au poinçonnage. Au moins une des distances, respectivement A et B, entre, d'une part, l'extrémité libre 9 du crochet 4 et, d'autre part, respectivement, les extrémités des parties 10-11 jouxtant la partie prolongée de l'âme, doit être plus grande que les distances, respectivement C et D, nécessaires pour mettre le second profilé 6 en place. Par conséquent existe un jeu 12 et/ou 13 entre au moins une des deux parties 10-11 et le profilé 6. Dans l'exemple donné il y a deux fois du jeu (12 et 13).

Dans le cas où il n'y a qu'une fois du jeu, ce qui a pour effet que le profilé ne peut plus se dilater, il vaut mieux garder du jeu en dessous, pour quand même permettre un assemblage souple des profilés 2 et 6.

La saillie 3 peut être pourvue facultativement d'un emboutissage 14. Un tel emboutissage raidit la partie 3 et serre davantage les profilés 6 dans les fentes 5.

Selon les fig.2 à 6, cet emboutissage peut ou ne peut pas se prolonger jusqu'au bout 15 de la saillie 3. La fig.6 représente une exécution alternative où le bout 15 est rectiligne.

L'invention permet également de monter deux profilés, chacun étant pourvu de bouts de fixation 1, de part et d'autre du second profilé, au travers d'une seule et même fente 5, de façon à ce que ces profilés soient alignés sur un même axe.

- 5 Le crochet 4 peut facultativement être pourvu d'une échancrure 16, qui facilite l'emboîtement du crochet 4 dans la fente 5.

l'invention ne se limite pas aux réalisations décrites à titre d'exemple et représentées aux dessins annexés; ces fixations et bouts de fixation peuvent prendre toutes sortes de formes et
10 de dimensions sans sortir du cadre de l'invention.

Revendications.

1.- Fixation pour profilés de plafonds suspendus qui se compose
d'un bout de fixation (1) d'au moins un premier profilé (2) s'em-
5 boitant au moyen d'une saillie (3) avec crochet (4) dans une
des fentes (5) dont est pourvue l'âme du second profilé (6),
caractérisé en ce que la saillie (3) se trouve au bout du premier
profilé (2) et forme un prolongement d'une partie (7) de l'âme
(8) de ce profilé (2) de façon à ce que la saillie (3) se trouve
10 essentiellement dans le même plan que cette âme (8); le crochet
(4) sur la saillie (3) a la forme d'un ardillon; au moins une
des distances (A-B) entre, d'une part, l'extrémité libre (9) du
crochet (4) et, d'autre part, respectivement, les extrémités
(10-11) jouxtant la partie prolongée (7) du premier profilé (2),
15 soit plus grande que les distances (C-D) nécessaires à la place
du second profilé (6), de façon à laisser du jeu (12-13) entre
une des parties (10-11) nommées en dernier lieu et le second
profilé (2).

2.- Fixation selon la revendication 1, caractérisée en ce que
20 la saillie (3) du bout de fixation (1) présente un emboutissage
(14).

3.- Fixation selon la revendication 2, caractérisée en ce que
cet emboutissage (14) se prolonge jusqu'au bout (15) de la sail-

lie (3).

4.- Fixation selon la revendication 2, caractérisée en ce que cet emboutissage (14) ne se prolonge pas jusqu'au bout (15) de la saillie (3).

5 5.- Fixation selon une des revendications précédentes, caractérisée en ce que le crochet (4) du bout de fixation (1) présente une échancrure (16).

1/1

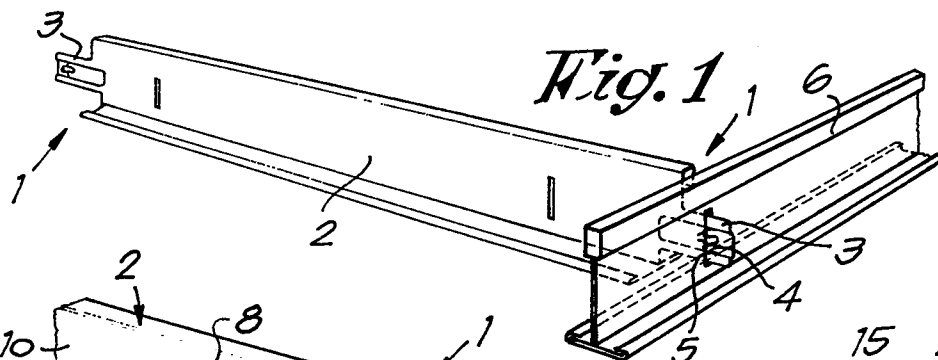


Fig. 1

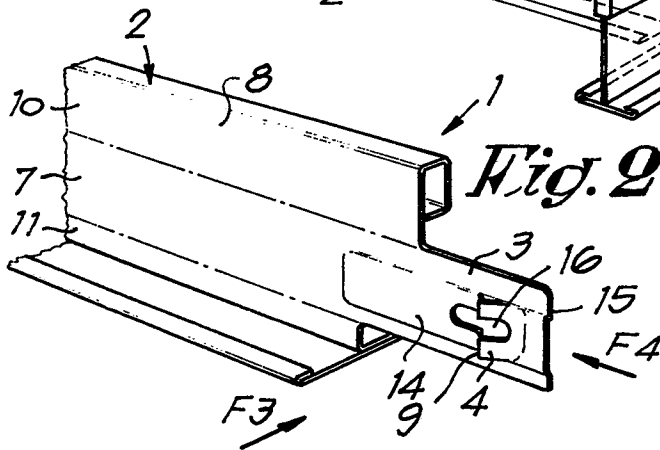


Fig. 2

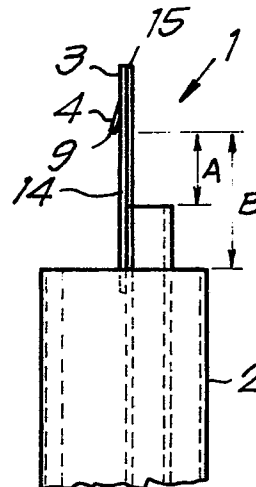


Fig. 5

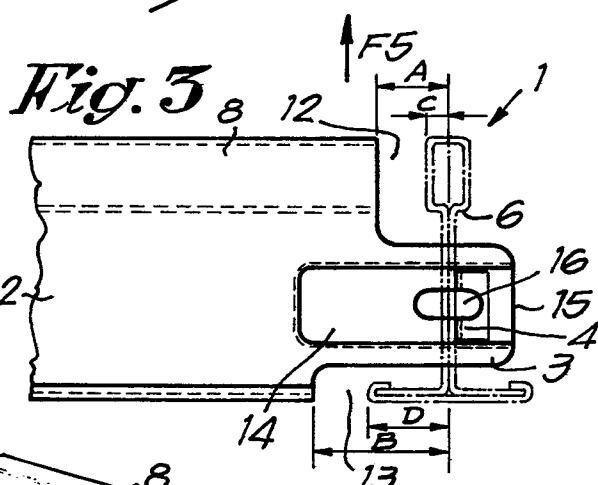


Fig. 3

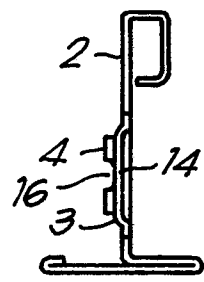


Fig. 4

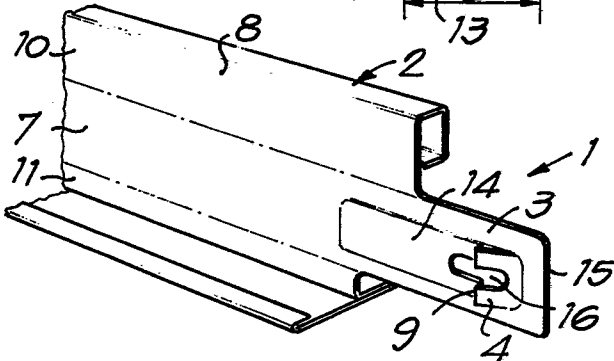


Fig. 6

0205673



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 85 20 1035

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	US-A-3 922 829 (SAUER) * figures 1-8 *	1-3	E 04 B 5/55
A	--- AU-B- 472 037 (RONDO BUILDING SERVICES PTY. LTD.) * figures 1,2 *	1	
A	--- GB-A-2 125 923 (DONN INCORPORATED) * figures 1-4 *	1	
A	--- BE-A- 680 915 (OWENS-CORNING FIBERGLAS CORPORATION) * figure 2 *	1	
A	--- GB-A-1 424 800 (ELECTRONIC COMPONENTS LTD.) * figures 1-11 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
A	--- GB-A-1 109 572 (GEO. WHITEHOUSE & CO. LTD.) * page 1, lignes 13-19 *		E 04 B 5/00
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche BERLIN		Date d'achèvement de la recherche 11-02-1986	Examineur PAETZEL H-J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			